

Territoire de Ruhengeri
Tribunal de Genetane

Ruhengeri 25 mai 1962

#1. 14

Ruhengeri



3807

pas trace de
réviser

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de bien vouloir porter
à votre connaissance, que ce nommé
Ndabarukanye, n'a pas fait une palache ici dans
le T. de T.; seulement, l'affaire a été tranchée
dans le T. de C.. En tous cas, son affaire est enregistrée
ici. Mais après avoir examiné tous ces cas, nous avons
trouvé, que ce Ndabarukanye ne devait pas refuser
à son adversaire les champs dont l'affaire s'agissait.
Il n'y a donc pas moyen de demander une révision
dans le T. Mwanzi, alors que l'affaire enregistrée n'a
pas été exécutée ici dans le T. de T.

Tous lui avons donné toutes explications
possibles, mais ils n'ont rien fait.

Veuillez agréer Mr. l'Administrateur mes hommages
de ma reconnaissance très distinguée.

Merci pour votre réception de ma lettre.

Le

Greffier du T. de T.

Lemara L.